



Les Fiches Techniques de l'EFHM

à l'usage des parents d'élèves

FICHE 10c

Comprendre le processus d'homologation – Conditions d'éligibilité, critères & engagements

07/02/2019

Les conditions d'éligibilité pour demander une homologation

Il faut s'assurer que l'établissement remplisse bien certaines conditions pour les classes sur lesquelles porte la demande. Ces préalables indispensables sont les suivants :

- les classes concernées sont en activité depuis 1 an au moins à la date du dépôt du dossier. Attention ! Les niveaux scolarisant de faibles effectifs d'élèves ne sont pas prioritaires pour l'homologation ;
- l'homologation est demandée par cycle(s) d'enseignement, voire par niveau ; *en ce qui concerne notre école, la demande porte sur le cycle terminal (1^{ère} + terminale) ;*
- pour les classes à examen, l'établissement doit disposer des résultats d'au moins une session au moment du dépôt (y compris par le CNED) ;
- enfin, cela paraît évident, mais seuls les dossiers complets, ayant reçu un avis favorable du poste diplomatique (*en ce qui concerne notre école : le Conseiller de coopération et d'action culturelle*), de l'AEFE et du MEAE, sont transmis pour évaluation au MEN.

Les critères à respecter

Notre école étant homologuée jusqu'à la 2^{nde}, elle respecte déjà les 10 critères suivants et doit faire en sorte qu'ils le sont bien sur le cycle terminal :

- Conformité de l'enseignement aux programmes définis par le MEN français.
- Préparation et passation des examens français.
- Enseignement dispensé en langue française (*ce qui n'exclut pas l'emploi d'autres langues*).
- Enseignement direct ; à titre dérogatoire, on peut inscrire les élèves au CNED réglementé l'année où est sollicitée une demande d'homologation pour les seules classes à examen.
- Nombre d'élèves scolarisés (vivier) : *c'est un point de vigilance pour notre école.*
- Présence d'élèves français.
- Présence de personnels d'encadrement et enseignants titulaires du MEN et personnels qualifiés recrutés localement.
- Participation à la formation continue des personnels.
- Respect des principes de gouvernance et de gestion des établissements scolaires.
- Existence de locaux et équipements adaptés aux exigences pédagogiques des niveaux d'enseignement concernés, à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et au respect des règles de sécurité.

Des engagements à tenir

- Assurer la visibilité des programmes français et proposer une communication en français.
- Mentionner l'homologation sur ses supports de communication et notifier aux autorités de tutelle tout changement susceptible d'avoir un effet sur l'homologation.